Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 27 (1980)

Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ner quittait ses fonctions publiques. Responsable des dicastères de l'Instruction publique, des Services sociaux et de la Protection civile, M. Beiner avait su marquer de sa personnalité son passage à l'exécutif de la ville du Locle.

Nous soulignerons plus particulièrement son travail à la Direction de l'Office communal de la protection civile. Venu de l'industrie horlogère et nommé conseiller communal à la suite de l'entrée dans l'arène politique locloise du parti radical, M. Beiner devenait chef de l'Office communal. Durant son mandat, il a suivi de près les problèmes posés par la mise en place de la PG PC conception 1971, jusqu'à fin 1976 avec son chef local Paul Zurcher (ancien chef de police); ensemble, ils ont réalisé le travail demandé par la première partie de cette nouvelle conception. Dès janvier 1977, le soussigné a eu le privilège de travailler sous ses ordres jusqu'à la fin de son mandat.

Pendant cette période de trois ans et demi, la poursuite des travaux de la PG PC s'est effectuée, le plan catastrophe établi d'une manière définitive; grâce à la compréhension de M. Beiner, les hommes qui suivent des cours à l'extérieur du Locle reçoivent une petite solde de la commune, cela dans le but de former des cadres motivés pour une structure solide de l'OLP.

La construction d'un home médicalisé au Locle nous a permis de faire des propositions au Conseil communal pour la construction d'un ouvrage de PC important, soit un poste sanitaire de 32 lits et de deux abris publics de 50

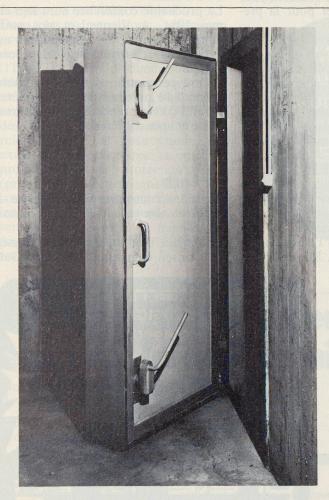
places. Dans ce cas également, le chef du dicastère a contribué et a plaidé auprès des autorités, tant exécutive que législative, pour obtenir les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet. Tout au cours de ces tractations et de ces discussions, le chef local a pu apprécier tout l'intérêt que M. Beiner avait mis pour une réussite complète de cet ouvrage.

Dans sa séance du 3 juin 1980, l'EM de la protection civile prenait officiellement congé de son directeur; par la voix de son chef local, il a tenu à le remercier pour son entregent, son humanité et pour le respect qu'il a toujours marqué à l'égard des déshérités lors des incorporations. Ce départ est unanimement regretté et chacun a formé des vœux pour l'amélioration de sa santé et que dans ses nouvelles fonctions, M. Beiner trouve toute la satisfaction qu'il mérite.

Dans quelques années, nous recevrons notre ancien directeur en salopettes lors d'un cours d'introduction au Locle; il pourra apprécier de main de maître et de visu ce qu'il voyait en étant à la tête de l'Office communal.

Le chef local, Th. Scheurer





VIMOBA-Zivilschutz-Normbau und Zivilschutz-Belüftungen

Wir bieten Erzeugnisse aus unserer laufenden Produktion an:

Betonpanzerwände für Mehrzweckbauten Betonpanzertüren Drucktüren Fluchtwegdeckel Steigeisen Leitern Lüftungsanlagen

Als neuen Service bieten wir an: Schutzraumunterhalt im Jahresabonnement. Fragen Sie uns, wir beraten Sie gerne.

Vincenzo Moracchi

Metallbau und Zivilschutz-Normbauten Oetlingerstrasse 157, 4056 Basel Telefon 061 32 57 27 oder 061 32 57 30

La protection civile suisse

Gabriel Bise ancien adjoint scientifique OFPC

L'actualité régionale romande n'étant pas des plus fournies, j'ai le plaisir de faire paraître ci-après, sous forme d'un texte «à suivre», une intéressante étude sur «La protection civile suisse» de M. Gabriel Bise, professeur et ancien adjoint scientifique à l'Office fédéral de la protection civile, que je remercie vivement de sa grande amabilité.

Fribourg, septembre 1980 Charles Reichler Président de la C. réd.-info USPC

I

Avant-propos

L'avenir et son mystère ont toujours torturé le cerveau des savants, préoccupé l'esprit des politiciens, hanté l'imagination du commun des mortels. Même aujourd'hui où les progrès de la science permettent à d'aucuns d'affirmer qu'on est à même de promouvoir ceux des avenirs possibles que l'on souhaite et d'empêcher de naître ceux des avenirs possibles que l'on redoute (Beaufre)

Pourquoi cette hantise de l'avenir? La réponse peut nous être livrée dans cette constante historique que le Conseil fédéral reconnaît au début de son rapport du 27 juin 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse: d'une part, un effort de collaboration entre les Etats sur les plans économique, scientifique, technique et, d'autre part, la survivance de tensions idéologiques, politiques et sociales qui ne laissent en rien présager cette paix mondiale à laquelle notre pays a toujours souscrit. Or, qui dit tension évoque inévitablement possibilité de confrontation, de conflit, de guerre enfin de quelque nature ce soit, la plus terrible des catastrophes, la plus stupide, la plus diabolique qui fait dire à ce héros de Giraudoux: «La guerre me semble la recette la plus sordide et la plus hypocrite pour égaliser les humains et je n'admets pas plus la mort comme châtiment ou comme expiation au lâche que comme récompense aux vivants.»

I

Mission de la protection civile dans le cadre de la défense du pays

La guerre, que ce soit celle de Clausewitz ou celle de Lénine, a toujours servi à imposer une volonté politique par la force. Jusqu'ici, on essayait de briser la volonté politique de l'adversaire en détruisant l'instrument de son pouvoir, soit l'armée, ou en l'affaiblissant psychologiquement de telle manière qu'il était forcé de se soumettre. Les armes de destruction massive et la guerre totale qui ne renoncent plus aux attaques dirigées contre les populations civiles offrent une nouvelle possibilité d'imposer une volonté politique par la menace d'actes de terrorisme et de violence psychique.

La nation attaquée, dépourvue de protection, est placée dans l'alternative soit de renoncer à sa propre volonté politique, soit de perdre la vie ou d'être anéantie physiquement en tant que peuple.

En effet:

1. Malgré les traités, toutes les conventions internationales, une nation peut disparaître de la surface du globe, en une minute, sans qu'il y ait de conflit armé engagé, au sens

classique du terme (acte d'un dément!).

- 2. Une nation peut être sévèrement touchée, sa population décimée, en cas de conflit armé général sans qu'elle soit elle-même engagée, uniquement par suite des retombées radioactives.
- 3. Une petite nation peut être attaquée par les moyens classiques sans qu'aucune grande nation fasse un geste pour elle: «On ne meurt plus pour Dantzig» (Tchécoslovaquie, Hongrie).

4. Une petite nation peut être attaquée par les armes classiques et les engins de destructions massives contre lesquels elle ne possède aucun moyen de représailles.

5. Une petite nation enfin peut disparaître par suite de la guerre froide, soit par le cancer intérieur de la subversion, soit par le chantage d'un puissant.

III

Historique de la protection civile

Durant la Première Guerre mondiale, les populations étaient pratiquement à l'abri sitôt qu'elles se trouvaient à environ 10 kilomètres de tout front de bataille.



«Mini-Striper»

das ideale Gerät zum Markieren von Parkplätzen, Transportwegen, Sportplätzen, Sicherheitszonen usw.

- preisgünstig
- kein Unterhalt
- jederzeit betriebsbereit
- Breite derStriche von 4 bis11 cm variabel
- Farben: Weiss,
 Gelb, Blau, Rot,
 Schwarz

Preise: «Mini-Striper» Fr. 395.—, 12 Dosen Spezialfarbe Fr. 288.— Mietgeräte ab Fr. 40.— pro Woche zuzüglich Farbkosten

STEINBOCK AG

für Transport- und Lagertechnik Bergstrasse 49 8704 Herrliberg Tel. 01/915 39 33